



SAS EcoTree
38 quai de la Douane
29200 Brest
France

Facture n° SAS-2-20230308104513-185770

Adresse de facturation :
20bis Rue Louis Philippe,
92200 Neuilly-sur-Seine

Commande n° 190101
Date : 8 mars 2023

Désignation	Quantité	Prix TTC	Taux de TVA	Sous Total TTC
Pin maritime (Subvention) Forêt de Ploemel	2439	6,00 €	20 %	14 634,00 €
			Total HT	12 195,00 €
			TVA	2 439,00 €
			Total	14 634,00 €

N° TVA intracommunautaire : FR68802165704

IBAN
FR7615589297370195046764072

BIC / SWIFT:
CMBRFR2BARK

**Merci de bien vouloir mentionner
cette référence sur votre bulletin de versement:**
SAS-2-20230308104513-185770

Conditions de paiement:
30 jours

Date d'échéance:
7 avril 2023

En payant cette facture, vous acceptez les termes et les conditions générales de vente (<https://ecotree.green/cgv>)

Pour payer votre facture par CB:
rendez-vous sur votre espace client, rubrique "Mes documents":

ecotree.green
facturation-client@ecotree.fr
SIREN : 802 165 704

En réglant cette facture je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente d'EcoTree disponibles à l'adresse : <https://ecotree.green/cgv>



PLANETE URGENCE

GroupeSOS

CERTIFICAT DE PLANTATION

L'association Planète Urgence certifie que **GREEN GOT**
a permis par le don du **27/12/23** la plantation de **10 000** arbres

Grâce à votre donation, Planète Urgence appuie les organisations locales
dans des projets mêlant développement économique et protection de
l'environnement en Indonésie

Numéro du don : **PAY-20362**

Date : **03/01/24**

Amandine Hersant

Directrice Générale de Planète Urgence



SAS EcoTree

38 quai de la Douane
29200 Brest
France

Facture n° SAS-2-20230317135536-187570

Adresse de facturation :

20bis Rue Louis Philippe,
92200 Neuilly-sur-Seine

Commande n° 191857

Date : 17 mars 2023

Désignation	Quantité	Prix HT	Taux de TVA	Sous Total HT
Pin maritime (Subvention) Forêt de Ploemel	561	5,00 €	20 %	2 805,00 €
			Total HT	2 805,00 €
			TVA	561,00 €
			Total	3 366,00 €

N° TVA intracommunautaire : FR68802165704

IBAN

FR7615589297370195046764072

BIC / SWIFT:

CMBRFR2BARK

Merci de bien vouloir mentionner

cette référence sur votre bulletin de versement:

SAS-2-20230317135536-187570

Conditions de paiement:

30 jours

Date d'échéance:

16 avril 2023

En payant cette facture, vous acceptez les termes et les conditions générales de vente (<https://ecotree.green/cgv>)

Pour payer votre facture par CB:

rendez-vous sur votre espace client, rubrique "Mes documents":

ecotree.green
facturation-client@ecotree.fr
SIREN : 802 165 704

En réglant cette facture je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente d'EcoTree disponibles à l'adresse : <https://ecotree.green/cgv>



Stichting JustdiggIt Foundation

Prins Hendrikkade 25
1012 TM Amsterdam
the Netherlands
+31 (0)20 737 23 66
finance@justdiggit.org
justdiggit.org

CoC: 51457008
IBAN: NL 59 RABO 01603 72 488
BIC: RABONL2U

Amsterdam, 23-02-2024

PAYMENT RECEIPT

Concerning: Confirmation of donation with a total of € 20.000

Dear Aurélie Baulard,

In reply to your request we confirm a donation of 20,000 euro which we received on 27 December 2023. The payment is made on behalf of Domino through a bank transfer.

The received amount has been added to our greening projects' budgets aimed to make dry land green again and will have an expected long-term impact of approximately 2557 digged bunds in Kenya.

Your sincerely,

Daniela Rojas
Finance Officer

THANK YOU FOR YOUR SUPPORT!

Stichting JustdiggIt Foundation has been granted the status of Public Benefit Organization (Dutch acronym: 'ANBI') by the Dutch Tax and Customs Administration and is registered under number 8500 26 556. The Dutch abbreviation means Algemeen Nut Beogende Instellingen.

Association Lazare
3 rue du refuge
44000 Nantes

GREEN-GOT
20bis Rue Louis - Philippe
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Nantes, le 09/10/2023

Objet : Votre don Lazare

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal correspondant à votre généreux don au profit de notre association.

Ce document, établi en un exemplaire original, est à joindre à votre prochaine déclaration d'impôt.

En vous remerciant très sincèrement pour votre soutien qui nous permet aujourd'hui et demain de continuer à nous développer, nous vous assurons de nos sentiments les plus dévoués.

Gilles HUTTEPAIN
Président



REÇU ASSOCIATION (Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts)

L'ASSOCIATION

LAZARE

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.
Association déclarée sous la régie de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16/08/1901, ayant son siège social au **3 rue du refuge 44000 NANTES**
SIRET: 529 944 613 00023

LE DONATEUR

GREEN-GOT

Forme juridique : sas
N° SIREN : 883 981 763
20bis Rue Louis - Philippe
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Dispositions d'ordre fiscal - En application de la loi :

* Pour les particuliers : votre don est déductible à hauteur de 75% de votre impôt sur le revenu dans la limite de 1000€. Au-delà de cette somme, les dons versés ouvrent à une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

* Pour les entreprises : votre don est déductible à hauteur de 60% de votre impôt sur les entreprises, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires.

Reçu Fiscal

202300817-GREEN-GOT-virement-5349.84

Objet social

Développer en France et à l'étranger des lieux de vie partagés entre des personnes sans domicile fixe ou isolées et des personnes actives et intégrées dans la société.

L'association reconnaît avoir perçu la somme de :
5 349,84 €

Somme reçue en toute lettre :

Cinq mille trois cent quarante-neuf virgule huit quatre euros

Date du don : **09/10/2023**

Forme du don : **Don manuel**

Nature du don : **don financier**

Mode de versement : **virement**

Fait le 09/10/2023
Jacques le Pomellec,
Trésorier



Association Lazare
3 rue du refuge
44000 Nantes

GREEN-GOT
20bis Rue Louis - Philippe
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Nantes, le 05/01/2024

Objet : Votre don Lazare

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal correspondant à votre généreux don au profit de notre association.

Ce document, établi en un exemplaire original, est à joindre à votre prochaine déclaration d'impôt.

En vous remerciant très sincèrement pour votre soutien qui nous permet aujourd'hui et demain de continuer à nous développer, nous vous assurons de nos sentiments les plus dévoués.

Gilles HUTTEPAIN
Président



REÇU ASSOCIATION (Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts)

L'ASSOCIATION

LAZARE

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.
Association déclarée sous la régie de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16/08/1901, ayant son siège social au **3 rue du refuge 44000 NANTES**
SIRET: 529 944 613 00023

LE DONATEUR

GREEN-GOT

Forme juridique : sas
N° SIREN : 883 981 763
20bis Rue Louis - Philippe
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Dispositions d'ordre fiscal - En application de la loi :

* Pour les particuliers : votre don est déductible à hauteur de 75% de votre impôt sur le revenu dans la limite de 1000€. Au-delà de cette somme, les dons versés ouvrent à une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

* Pour les entreprises : votre don est déductible à hauteur de 60% de votre impôt sur les entreprises, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires.

Reçu Fiscal

202400113-GREEN-GOT-virement-6464.89

Objet social

Développer en France et à l'étranger des lieux de vie partagés entre des personnes sans domicile fixe ou isolées et des personnes actives et intégrées dans la société.

L'association reconnaît avoir perçu la somme de :
6 464,89 €

Somme reçue en toute lettre :

Six mille quatre cent soixante-quatre virgule huit neuf euros

Date du don : **05/01/2024**

Forme du don : **Don manuel**

Nature du don : **don financier**

Mode de versement : **virement**

Fait le 05/01/2024
Gilles HUTTEPAIN,
Président





Association **La Cloche**

8 rue du Général Renault
75011 PARIS
SIREN : 809267370
contact@lacroche.org

Green-Got

20bis Rue Louis Philippe
92200 Neuilly-sur-Seine

Paris , le 28 février 2024

Attestation de réception de fonds

Je soussignée Agathe Legrain, Directrice Engagement de l'association La Cloche, atteste que l'association a reçu 10 070,09 € de la part de Green-Got, sous forme de deux virements bancaires :

- le premier à hauteur de 4 798,82€ le 11/10/2023 ;
- Le second à hauteur de 5271,27€ le 05/01/2024

Agathe Legrain
Directrice Engagement



Je soussignée Hélène Ngo, responsable administrative et financière au sein de Zero Waste France, atteste que l'association a reçu 3 137€88 au cours de l'année 2023 de la part de Green Got.

A Paris, le 29 février 2024

Zero Waste France
1 passage Emma Calvé
75012 Paris



make_sense

makesense
36, rue Etienne Dolet
75020 Paris

Paris, le 1^{er} mars 2024

Mesdames, Messieurs, cher.e.s client.e.s de la banque Green Got,

Je soussigné Antoine Menard, DAF et DRH de l'association makesense atteste par la présente avoir reçu deux virements de la banque Green Got les 9 octobre 2023 (2626,39 euros) et 4 janvier 2024 (3420,97 euros).

Le montant total de ces versements a été consacré au projet STOP EACOP.

Nous vous remercions toutes et tous pour ce soutien !



Antoine Menard
DAF et DRH
pour makesense



Biarritz, 28/02/2024

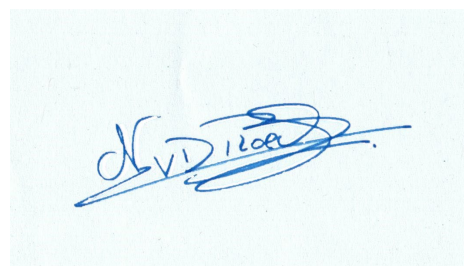
ATTESTATION DE RELAI PARTENAIRE

Je soussignée, Nathalie VAN DEN BROECK, Présidente de l'Association Surfrider Foundation Europe certifie que son partenaire, GREENGOT, a permis à ses clients de faire une donation à Surfrider Foundation Europe.

A ce titre, les clients GREENGOT ont collecté un montant de 1813.70€ de dons pour l'association Surfrider Foundation Europe au cours de l'année 2023.

Pour faire valoir ce que de droit.

Nathalie Van Den Broeck
Présidente Surfrider Foundation Europe





MOLLOW

hello@mollow.eu

06 33 48 39 36

73 Boulevard Saint Michel
75005 Paris
92339146000014

Attestation de Réception de Dons

Nous, soussignés, l'association Mollow, régie par la loi 1901, attestons par la présente avoir reçu des dons de l'entreprise Green-Got au cours de l'année 2023 pour un montant total de **4111,89 euros**.

Nous certifions par la présente que les fonds reçus ont été utilisés conformément à notre objet social et ont contribué à financer le projet Shimla, projet documentaire de sensibilisation au voyage bas carbone, reliant la France à l'Inde sans avion, à la recherche des solutions pour préserver nos ressources en eau.

Fait à Saint-Jean-de-Védas,
le 28/04/2024

Alisée Pierrot

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alisée Pierrot". The signature is written in a cursive style with some loops and a horizontal line crossing through the middle.



CERTIFICAT DE DON

Coral Guardian certifie du don de **GREEN GOT**, permettant un soutien significatif aux **2 projets** de restauration corallienne menés *en Indonésie (Ile d'Hatamin)* et *en Espagne (Punta de la Mona)*



MONTAN DU DON : 10 000 €

DATE : 27/12/2023

En partenariat avec les associations locales Coral Soul, Punta de la Mona et WES Foundation, Hatamin Island.

Les équipes des projets vous remercient.



Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Wings of the Ocean

Adresse :

N° 64 Rue Principale

Code Postal 57980 Commune Tenteling

Objet :

Sensibiliser à la pollution plastique et organiser des actions de dépollution.

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autres organismes :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Domino SAS

Prénoms :

Adresse :

20 bis Rue Louis-Philippe

Code Postal 92200

Commune

Neuilly-Sur-Seine

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

5.000,00

Euros

cinq mille euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don : 07/05/2021

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

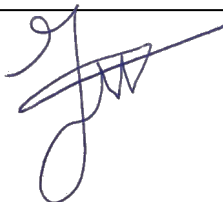
(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature


17/02/2022